



Expérimenter le droit à l'emploi

Récits et analyses du projet Territoires zéro chômeur de longue durée

Sous la direction de Laurent Grandguillaume

Alors qu'un nouveau durcissement de l'Assurance chômage vient d'être annoncé par le Premier ministre – le quatrième en sept ans – il est plus que jamais nécessaire de comprendre et de défendre le projet Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD) qui expérimente le droit à l'emploi depuis 2016. Cet ouvrage, qui réunit les contributions de tous ceux qui s'intéressent à cette initiative, fait le pari d'ouvrir un débat national. Il revient sur les racines intellectuelles et les enjeux du projet, raconte ses traductions politiques et administratives, mais aussi ses écueils et réussites. Et si contre le chômage, nous n'avions pas tout essayé ?

Le droit à l'emploi : inscrit dans la Constitution, mais jamais expérimenté

Loin de la stigmatisation et de la précarisation des chômeurs portées par les idées libérales et néolibérales dominantes depuis les années 1980, le droit à l'emploi repose sur les convictions que la collectivité a le devoir de fournir du travail à tout le monde, que nul n'est inemployable et que le chômage est avant tout une souffrance. Le projet TZCLD vise à construire un véritable droit à l'emploi, inscrit dans le Préambule de la Constitution française mais jusqu'alors jamais traduit en actes.

Le projet TZCLD : une expérimentation concrète du droit à l'emploi

Cette expérimentation a été possible grâce à deux lois votées à l'unanimité au Parlement en 2016 et 2020. Portée par les territoires et financée par l'État, l'initiative a déjà permis de créer plus de 2 700 CDI pour des personnes privées durablement d'emploi dans une soixantaine de cantons, de petites villes et de quartiers. Probablement sans égal dans la période contemporaine, cette expérimentation surprend, intéresse et interroge, en France, comme ailleurs dans le monde.

Comme la seconde loi d'expérimentation de Territoires zéro chômeur arrivera à son terme en 2026, l'avenir du projet et l'accès au droit à l'emploi pour toutes et tous se jouent dès aujourd'hui. Cet ouvrage est une contribution au débat public qui va être mené.

Un ouvrage collectif pour une diversité et une complémentarité des approches et de témoignages

Cet ouvrage réunit les contributions de salariés, de personnes privées durablement d'emploi, d'acteurs territoriaux, d'experts et chercheurs, d'élus locaux et nationaux, et même de responsables européens et internationaux. Il intéressera ceux qui souhaitent comprendre la situation des premiers concernés – les personnes privées d'emploi et les salariés à but d'emploi – mais aussi ceux qui s'intéressent à la genèse des politiques publiques.

Expérimenter le droit à l'emploi est le cinquième titre de la collection Au fil du débat-Action publique, fruit du partenariat entre les éditions Berger-Levrault et la chaire Transformations de l'action publique de Sciences Po Lyon, dirigée par Christian Paul.

À propos du directeur de l'ouvrage

Laurent Grandguillaume a été député de la Côte-d'Or et a porté la première loi d'expérimentation, votée en 2016 à l'unanimité au Parlement. Il est président de TZCLD depuis la création de l'association nationale pour poursuivre le travail en tant qu'acteur après l'avoir engagé en tant que législateur. Expert des questions de l'emploi et du travail, il publie et poursuit les analyses sur le projet dans le cadre d'une thèse à l'université de Corse sur le lien entre les expérimentations, les territoires et les imaginaires.

À propos de la collection « Au fil du débat » de Berger-Levrault

La collection « Au fil du débat » de Berger-Levrault permet d'explorer des questions d'actualité intéressant le fonctionnement de nos institutions publiques et les enjeux auxquels nous devons répondre collectivement. Associant rigueur intellectuelle et propos engagés, ces essais sont écrits par des spécialistes à destination de toutes personnes intéressées par les sujets d'actualité qui se trouvent au cœur du débat public.

Berger-Levrault est une maison d'édition fondée en 1676. Spécialisée auparavant dans l'édition et l'imprimerie, elle a concentré ses activités sur l'édition de logiciels dans les années 2000, principalement à destination des acteurs du service public. Devenu le 9^e éditeur de logiciels français, le groupe emploie 1 500 collaborateurs et compte 50 300 clients dans le monde, pour un chiffre d'affaires de 140 millions d'euros.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute information complémentaire ou autre service de presse.

Contact presse :

Anaïs Legendre

06 79 37 36 64

anaislegendreconseil@gmail.com